

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT - CANTON DE ROYAN - COMMUNE DE ROYAN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN

Séance de la Commission Permanente du lundi 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

Présents:

Mme Françoise BAUDE, Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Denis MOALLIC, M. Gilbert THULEAU,

Absents excusés: Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Claude DUCHÉ, M. Jacques GUIARD

Date des convocations : 2 mai 2024

Membres en exercice: 8

Membres présents : 5

Nombre de votants : 5

Pour: 5

Contre: 0

Abstention: 0

N° 24-076

OBJET: SECOURS REGULARISATION CHARGES DE LOYERS

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE DÉCIDE

d'accorder un secours financier à 1 personne pour le règlement de régularisation de charges pour un montant de 196,22 €.

La somme sera versée directement à - HABITAT 17- 9-11 avenue de Mulhouse - 17041 LA ROCHELLE cedex 1.

Fait à ROYAN, I 27 mai 2024

Certifié exécutoire

compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, le 12 LOG (24

Certifié conforme

Centre Communal d'Action sociale de Royan,

le 12106124

Par délégation du Présiden

La Directrice du/CCAS

Frédérique SALL

Pour le Conseil d'Administration

Le Président du CCAS

MALMatre de Royan

BP 20164

ROYAN

MARENGO

Actusé de réception en préfecture 017-261700116-20240527-DEL-24-076-AR Date de télétransmission : 12/06/2024 Date de réception préfecture : 12/06/2024